



Soucis avec un controle caf assermentee

Par **sac a main**, le **10/09/2009** à **10:25**

Bonjour, je suis séparée de fait avec mon mari pour des raisons personnelles, nous ne voulons pas divorcés, je touche le rsa et j'ai eu un controle caf d'agent assermentée' il me demande un tas de document, il trouve ma situation pas très claire, peur de devoir rembourser des trops percus, l'affaire qui est en cours par le controleur peut-elle s'arrétée de suite si je renonce a mes prestations de la caf ou décidée de revivre avec mon mari, oui ou non.

Est-ce que les controles ou recherches de je ne sais quoi continueront?

Merci par avance.